

## RÈGLEMENT DU CONCOURS « GOGETTAZ AGRIPRENEUR PRIZE 2025 »

### Préambule

Les présentes conditions générales (« Règlement ») s'appliquent au concours « GoGettaz Agripreneur Prize 2025 » (« Concours »). En participant au Concours, chaque candidat (« Candidat » ou « vous ») est réputé avoir pris connaissance du Règlement et avoir accepté d'y être lié, ainsi qu'à toute règle supplémentaire, description des prix ou instruction expressément mentionnée comme applicable au Concours.

### 1. Organisateur et Inéligibilités

L'organisateur du Concours est GoGettaz.

Sont inéligibles à la participation ou à la remise des prix : Les employés de l'Africa Food Systems Forum (AFSF), de l'Alliance for a Green Revolution in Africa (AGRA), du Groupe Econet, de Yara International, de la Southern African Confederation of Agricultural Unions (SACAU), de SNV Netherlands Development Organisation (SNV), et de tout autre partenaire de GoGettaz (« Partenaires ») ; Les employés de leurs entités affiliées, filiales, sociétés mères et/ou sous-traitants ; Les mandataires de ces employés, ainsi que leurs familles proches (au sens du droit applicable) et toute personne vivant sous leur toit.

### 2. Conditions d'Éligibilité

Pour participer au Concours, vous et/ou votre entreprise devez :

- a) Être une personne morale (société, association, fondation, etc.) ou une entreprise individuelle enregistrée dans un État membre de l'Union africaine, ou un particulier s'engageant à finaliser cet enregistrement avant le 10 juin 2025 ;
- b) Être au stade de « Startup » ou « Croissance » (tel que défini dans le [Formulaire de Candidature GoGettaz 2025](#)) ;
- c) Avoir votre siège social dans un État membre de l'Union africaine ;
- d) Être fondateur ou cofondateur d'une entreprise scalable, conçue pour être financièrement durable (à but lucratif ou à vocation sociale générant des revenus partiels et visant une autonomie hors subventions) ;
- e) Opérer dans le secteur agroalimentaire ;
- f) Pour ce Concours, la définition des entreprises éligibles de la « chaîne de valeur agroalimentaire » (avec ou but lucratif) inclut, sans s'y limiter : R&D agroalimentaire ; Production primaire ; nutrition végétale ; irrigation ; mécanisation/robotique ; protection des cultures ; hydroponie/agriculture urbaine ; Transport, logistique, stockage ; transformation, emballage ou commercialisation des aliments ; Restauration/détail alimentaire ; gestion/recyclage des déchets ; Solutions numériques, financières innovantes, énergies renouvelables, ou services éducatifs dédiés au secteur agroalimentaire ; Tout autre domaine déterminé par GoGettaz et ses Partenaires.

3. Les anciens lauréats ou finalistes des concours organisés par GoGettaz ou ses Partenaires (y compris AGRA) sont inéligibles, même via une entité différente ou liée (constitue une candidature multiple, motif de disqualification).

a) Les anciens finalistes des concours GoGettaz ou Pitch AgriHack ne peuvent pas postuler à nouveau, même avec une nouvelle idée ou entité.

b) Si un Candidat est sélectionné comme finaliste dans plusieurs concours affiliés à GoGettaz, GoGettaz se réserve le droit exclusif de déterminer dans quel concours il poursuivra.

4. Les dirigeants ou personnes physiques contrôlant une candidature doivent :

- a) Avoir atteint la majorité légale dans leur pays de résidence et ne pas dépasser 35 ans à la date limite de candidature ;
- b) Être ressortissants (avec pièce d'identité valide) d'un État membre de l'Union africaine ;
- c) Être fondateur/cofondateur de l'entreprise représentée et jouer un rôle actif dans sa gestion ;
- d) Ne pas avoir de casier judiciaire pour corruption, fraude fiscale, malversation financière, crime ou délit.

5. Pour participer, vous devez :

- a) Soumettre un profil d'entreprise complet et répondre au formulaire en ligne disponible sur le lien indiqué ;
- b) Envoyer votre dossier avant le 10 juin 2025 à 23h59 (heure d'Afrique centrale).

6. 1 seule candidature par Candidat. Les candidatures multiples sous différents noms ou entités sont interdites.

7. Un jury désigné par GoGettaz et ses Partenaires (« le Jury ») examinera les candidatures et sélectionnera les demi-finalistes (« Demi-Finalistes »).

8. Si sélectionné, vous acceptez de : Participer à un entretien en ligne ; Fournir les documents juridiques demandés par le Jury.

9. Le Jury choisira 12 finalistes (« Finalistes ») parmi les Demi-Finalistes.

10. Les Finalistes doivent se rendre au Sommet AFSF si celui-ci est organisé en présentiel.

Lieu : Dakar, Sénégal (31 août – 2 septembre 2025) ; Dates de voyage prévues : 29 août – 6 septembre 2025 ; Frais : Les Finalistes assument leurs documents de voyage. GoGettaz peut prendre en charge les frais de voyage/visa, sous réserve de fonds disponibles.

11. En tant que Finaliste, vous acceptez que :

GoGettaz, ses Partenaires et leurs affiliés ne soient pas responsables des risques liés à votre voyage ; Vous les dégagez de toute réclamation, poursuite ou dommage (direct, indirect ou consécutif) découlant de votre participation. GoGettaz appliquera des procédures de sauvegarde à sa discrétion.

12. En participant, vous acceptez que :

- a) Les candidatures deviennent la propriété de GoGettaz ;
- b) GoGettaz et ses Partenaires puissent publier, modifier ou supprimer vos vidéos/postulations sans votre accord ;
- c) Vous accordez à GoGettaz une licence perpétuelle, irrévocable, gratuite et mondiale pour : Utiliser, copier, adapter, diffuser vos vidéos ; Créer des œuvres dérivées ; Exploiter ces contenus sans restriction (y compris droits d'auteur et droits à l'image) ; Renoncer à vos droits moraux de manière définitive.
- d) GoGettaz peut modifier l'affichage de vos vidéos à sa seule discrétion, sans approbation préalable.
- e) Chaque Candidat autorise tout Partenaire à utiliser son nom et son image à des fins promotionnelles sans notification ni compensation supplémentaire, sauf interdiction légale. Le Lauréat reconnaît que GoGettaz et ses Partenaires peuvent diffuser publiquement son nom, sa voix, son image, sa qualité de gagnant, et tout élément connexe, sans obligation d'attribution de la candidature.

f) Le Candidat renonce irrévocablement à : Tout droit d'approbation préalable ; Toute réclamation pécuniaire ; Tout recours juridique (incluant, sans limitation, les atteintes à la vie privée, la diffamation ou la violation de droits de propriété intellectuelle) découlant de l'utilisation, modification, altération ou reproduction des vidéos soumises.

Aucune cession de droits de propriété intellectuelle n'est opérée au-delà des stipulations de l'article 12. Il est expressément recommandé de ne pas divulguer d'informations confidentielles, protégées ou stratégiques.

13. Deux (2) lauréats principaux (« Lauréats ») seront sélectionnés par GoGettaz à sa seule discrétion parmi les Finalistes.

14. Tout Demi-Finaliste qui renonce à poursuivre sa participation sera radié de la liste des Finalistes.

15. Tout Finaliste qui décline sa participation sera exclu de l'éligibilité aux prix.

16. Si un Lauréat demeure injoignable dans le délai imparti par GoGettaz, il perdra automatiquement son titre, et un nouveau Finaliste pourra être désigné pour le remplacer.

17. Chaque Lauréat recevra une somme de 50 000 USD (cinquante mille dollars américains) (« Prix »), sous réserve : Des retenues fiscales et frais bancaires applicables ; Du versement échelonné sur un compte professionnel officiel ; De la production d'un rapport détaillé justifiant l'emploi des fonds et leur impact. Le Prix sera versé par tranches, selon le calendrier établi par GoGettaz ; Chaque tranche est subordonnée : à la remise d'un rapport écrit détaillant : l'utilisation des fonds ; l'impact sur l'entreprise ; à la transmission préalable dudit rapport ;

Les versements seront effectués exclusivement sur un compte bancaire professionnel officiel de l'entreprise lauréate.

**18.** Les Lauréats s'engagent à participer à la cérémonie de remise des prix sans prétendre à une quelconque compensation.

19. Caractère Intransmissible du Prix

Le Prix ne peut être cédé, négocié ou échangé.

20. Conditions Supplémentaires

GoGettaz se réserve le droit d'imposer toute autre condition relative au Prix à sa seule discrétion.

21. Toute tentative de contournement du présent Règlement, ou toute violation de ses dispositions, entraînera la disqualification immédiate du Candidat ou du Lauréat concerné.

22. GoGettaz se réserve le droit de modifier, compléter ou supprimer toute disposition du présent Règlement à tout moment et à sa seule discrétion, sans obligation de préavis. En cas de modification, vous renoncez expressément à tout droit ou recours contre GoGettaz et ses Partenaires.

23. GoGettaz peut résilier le Concours à tout moment, sans préavis. En cas d'annulation, vous renoncez à toute réclamation relative au Concours ou aux Prix, et acceptez de n'engager aucune responsabilité contre GoGettaz, ses Partenaires ou leurs représentants.

24. Vous vous engagez à indemniser intégralement GoGettaz, ses Partenaires, affiliés et représentants, contre toute réclamation, action judiciaire, coût ou dommage (direct, indirect ou

consécutif) découlant de : Votre participation au Concours ; L'attribution ou la non-attribution d'un Prix.

25. GoGettaz et ses Partenaires déclinent toute responsabilité envers vous ou tout tiers pour Les pertes matérielles ou immatérielles liées au Concours ; L'utilisation des vidéos ou données fournies ; L'organisation ou l'annulation du Concours.

26. En participant, vous autorisez irrévocablement GoGettaz à utiliser, sans compensation :Votre nom, voix, image ; Votre lieu de résidence (ville/pays) ; Vos photos/vidéos, dans tout média et format, à des fins promotionnelles ou commerciales.

27. Les décisions de GoGettaz concernant :L'interprétation du Règlement ; La sélection des Lauréats ; L'attribution des Prix, sont définitives et non contestables.

28. Le présent Règlement est régi par le droit norvégien (Royaume de Norvège). Tout litige relèvera des tribunaux compétents norvégiens.

29. GoGettaz n'exige aucun paiement (argent, crédit, etc.) pour participer. Aucune responsabilité ne sera engagée en cas de perte liée à une violation de cette règle.

### **Politique de Confidentialité**

30. Les données collectées (nom, email, téléphone, date de naissance) servent uniquement à : Gérer votre inscription ; Vous contacter pour des mises à jour. Elles ne seront ni vendues ni utilisées en dehors du cadre du Concours.

31. Vous acceptez que :Votre candidature (sauf données sensibles) soit utilisée dans les médias ; GoGettaz puisse vous solliciter pour des interviews, avec préavis.

Interdiction : Tout contact médiatique direct doit être signalé à GoGettaz, sous peine de disqualification.

32. Le nom, pays et profil des Demi-Finalistes et Finalistes seront rendus publics.

33. Vos données pourront être transmises : Si obligation légale ; Aux Partenaires du Concours.

### **Coordonnées**

Email : [info@gogettaz.africa](mailto:info@gogettaz.africa)

Site : <https://gogettaz.africa>

Étude : [Entrepreneuriat Jeunesse dans le Secteur Agroalimentaire Africain](#)